



N°5350
Reçue le 06.12.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, 06.12.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 6 décembre 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet de **l'installation de distributeurs de produits hygiéniques dans les établissements scolaires publics.**

Selon nos informations, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a récemment envoyé un courrier aux directeurs et directrices des établissements scolaires publics concernant l'achat et l'installation de distributeurs de produits hygiéniques dans les espaces sanitaires féminins et/ou mixtes. Toujours selon nos informations, ce courrier fait état d'un nombre élevé de demandes concernant l'installation de tels distributeurs, mais informe que le MENJE, pour des raisons budgétaires, ne sera pas en mesure de procéder à une commande généralisée pour cette année scolaire. Par conséquent, le MENJE invite les établissements scolaires à mettre de tels distributeurs à disposition et cela à leurs propres frais, annonçant néanmoins un équipement complet au cours l'année scolaire 2022/2023.

Le MENJE a participé à l'élaboration du Plan d'action national pluriannuel pour la promotion de la santé sexuelle et affective qui fut publié en 2019 et qui définit la promotion de la santé affective et sexuelle dans tous les établissements scolaires, éducatifs et d'accueil comme une des grandes priorités. Dans cet ordre d'idées, le principe de l'accès pour tous et l'assurance de la viabilité et durabilité des initiatives par des ressources financières et humaines adéquates y sont explicitement mis en exergue.

Dans ce contexte, nous aimerions demander les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1. Vu les engagements du MENJE pour la promotion de la santé sexuelle et affective ainsi que pour l'égalité des genres et l'équité sociale, Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que l'installation de distributeurs de produits hygiéniques dans les établissements scolaires publics revêt une importance particulière ?**
- 2. Dans l'affirmative, les moyens financiers nécessaires ne devraient-ils pas être mis à disposition des établissements scolaires dans les plus brefs délais, sachant que le premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022 n'est même pas encore achevé?**
- 3. Combien d'établissements scolaires publics disposent d'ores et déjà de tels distributeurs et quel est leur nombre ? Le MENJE a-t-il participé aux frais d'installation et/ou d'entretien ?**

4. En moyenne, quel est le prix d'achat et d'installation d'un tel distributeur, et à quelle hauteur se situent les frais de fonctionnement et d'entretien pour une année scolaire ?
5. À quelle hauteur le MENJE estime-t-il l'enveloppe budgétaire totale nécessaire à un équipement généralisé des établissements scolaires en distributeurs de produits hygiéniques ?
6. Les établissements scolaires procédant dès maintenant à une installation de distributeurs à leurs propres frais, pourront-ils compter sur un remboursement de la part du MENJE dans le cadre d'un équipement généralisé futur ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée



Djuna Bernard
Députée



Réponse du Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 5350 de Mesdames les Députées Josée Lorsché et Djuna Bernard

Ad 1)

Le Plan d'Action National pour la promotion de la « Santé affective et sexuelle » pluriannuel (PAN SAS), mis en place en 2019, s'appuie sur le principe que la santé affective et sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie de toutes et tous.

Faisant partie des ministères qui se sont engagés à cet égard, tous les projets et toutes les actions favorisant l'accès à l'information, la formation et à l'éducation en matière de santé affective et sexuelle des enfants et des jeunes sont soutenues par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

Plus spécifiquement, l'objectif 2 concernant « Information, sensibilisation et éducation » du PAN SAS, visant l'action « Promouvoir la SAS dans tous les établissements scolaires, d'éducation et d'accueil des enfants et des jeunes », ainsi que l'action « Promouvoir l'égalité de tous en vue de combattre les discriminations et les violences sexuelles » souligne justement de manière précise cet engagement visant les établissements scolaires.

La thématique générale de la sexualité comprend un large éventail de concepts et de sujets dont les mécanismes physiologiques et psychologiques en lien avec le comportement sexuel et de reproduction, mais aussi et surtout les droits sexuels, notamment le droit à l'éducation et à l'information.

Le mécanisme de reproduction étant indissociable à la menstruation, sujet encore largement tabouisé dans notre société, l'un des objectifs du PAN SAS, consiste à aborder ce sujet pertinent de manière scientifiquement précise et surtout en s'abstenant de tout jugement et de toute croyance.

Le MENJE s'est engagé à ce que tous les enfants et jeunes aient un accès à l'information quant à ce sujet. Au cours de l'année 2021, environ 1 500 exemplaires du guide *Let's talk about sex*¹ ont été expédiés à tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire et structures pour jeunes. De plus, cet outil pédagogique est mis à disposition sur demande aux les établissements scolaires de l'enseignement fondamental, maisons relais, foyers scolaires, centres d'accueil et crèche.

¹ Éditeurs : Ministère de la Santé / Ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse / Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes / Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région / Centre national de la promotion de la santé affective et sexuelle (Cesas) / Planning familial / HIV Berodung - Croix-Rouge luxembourgeoise / APEMH / Centre LGBTIQ+ CIGALE

Dans une optique similaire, les élèves de la mini-entreprise Struggirls du Lycée du Nord de Wiltz, ont contacté le MENJE pour présenter un projet favorisant l'accès aux produits hygiéniques. Le concept repose sur le principe d'équité pour les jeunes femmes d'accéder à des produits hygiéniques au début ou pendant leur menstruation, en mettant à disposition ces produits de manière gratuite dans les espaces sanitaires féminins et/ou mixtes.

Ce projet correspondant aux objectifs retenus dans le PAN SAS actuel, le MENJE s'est engagé à encourager et à appuyer l'installation de ces distributeurs pour garantir une équité et égalité au sein de l'ensemble des écoles secondaires luxembourgeoises.

Ad 2)

Le MENJE encourage la mise en place dudit projet et l'équipement des établissements scolaires au moyen de distributeurs de produits hygiéniques. Il est prévu de mettre à disposition cinq distributeurs par établissement scolaire public.

Les démarches ayant été entamées seulement en 2021, une ligne budgétaire spécifique ou le cas échéant une augmentation de la dotation financière s'adressant aux lycées sera prévue à partir de l'année 2023.

En juin 2021, un courrier a été envoyé aux directions des lycées afin de présenter le projet et de les sensibiliser à l'importance de l'installation de ces distributeurs. Les directions ont été informés sur l'importance du projet ainsi que les échéances budgétaires, sans pour autant les priver à entamer de propres démarches pour l'acquisition de distributeurs avant l'année 2023.

Ad 3)

Actuellement, un seul lycée dispose d'un tel équipement financé par ses propres moyens.

La plupart des lycées ne disposent pas de distributeurs mécaniques, mais l'ensemble des élèves concernées ont la possibilité de se rendre au Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) du lycée, qui met gratuitement à disposition des produits hygiéniques.

Ad 4)

En moyenne, un appareil coûte 380 € avec un premier équipement matériel de 580 € (100 tampons et 100 serviettes).

Les recharges coûtent 200 € par recharge complète et il incombe aux lycées de les commander et de les installer dans les distributeurs. Le nombre de recharges par année varie en fonction des besoins, ce chiffre ne peut être analysé qu'après plusieurs années d'utilisation.

Les appareils sont mécaniques et simples en entretien. Il suffit de quelques vis pour les fixer aux murs des espaces sanitaires et l'installation peut donc se faire par un technicien au sein de la structure.

Les distributeurs fonctionnent avec un système de chip, acquis en retour d'un euro (consigne), remboursable à chaque moment. En insérant le chip, les élèves peuvent donc obtenir un produit ainsi que leur chip en retour.

Ad 5)

Le recensement a mis en évidence 29 lycées et centres de formation qui ont commandé dans un premier appel à participation 125 appareils et 16 500 chips avec un montant s'élevant à 77 000 €. Ces structures ont souhaité commander entre un et cinq appareils.

Si tous les lycées et centres de formation seraient équipés de cinq distributeurs, le nombre s'élèverait à environ 250 pièces pour un montant d'environ 154 000 €, sachant que toutes les structures ne nécessitent pas cinq distributeurs, étant donné que le nombre varie en fonction de l'infrastructure et de l'agencement des bâtiments scolaires.

Ad 6)

Les établissements scolaires pourront se faire rembourser, sous réserve du vote d'un budget spécifique prévu à cet effet à partir de l'année 2023.

Luxembourg, le 11 janvier 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH